

**DIRECTION GENERALE DES SERVICES TECHNIQUES**

N° **22T263** **ARRÊTÉ DU MAIRE**

**DOMAINE : 8.3 Voirie**

**OBJET : Travaux de réparation de deux conduites cassées  
12 rue Guillaumet  
Le 09/09/2022**

**HORS SECTEUR PNRQAD**

Le Maire,

Vu le code général des collectivités territoriales articles L2213-1 et suivants,  
Vu le code général de la propriété des personnes publiques, notamment les articles L2121-1, L2122-1, L2122-4 et L2125-1,  
Vu le code de l'environnement et notamment les chapitres IV du titre V du livre V,  
Vu le code de la route, notamment les articles R411-1 et suivants, R411-17 à R411-28 et R110-1 et suivants,  
Vu le code pénal, notamment l'article R610-5,  
Vu le règlement de voirie de la Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole,  
Vu la délibération n°158 du 20 juin 2016 qui tarifie l'occupation du domaine public sur le territoire communal,

CONSIDÉRANT la demande du pétitionnaire **ADIL MACONNERIE -9 cours Lieutaud- 13006 MARSEILLE**, pour le compte de : **AZUR CONNECT** qu'en raison des travaux susmentionnés, et qu'afin d'éviter tout risque d'accident, il est nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement.

**ARRÊTE**

**Article 1 :** Le pétitionnaire est autorisé à entreprendre les travaux visés en objet et devra mettre en place et respecter les prescriptions en annexe.

**Article 2 :** Le pétitionnaire sera rendu responsable de tous dommages ou accidents résultant de ses travaux ou installation ou de l'insuffisance de la signalisation.

**Article 3 :** L'autorité de police municipale pourra ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté, conformément à la matérialisation de la signalisation mise en place.

Fait à Marignane, le **15 SEP. 2022**

*Cet acte peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Mairie ou d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif de Marseille par courrier ou par saisine dématérialisée, via l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception en sous-préfecture.*

Le Maire,  
Eric Le Dissès



# ANNEXE A L'ARRETE DE CIRCULATION

En date du 15 SEP. 2022

## LOCALISATION DE LA DEMANDE

12 RUE Guillaumet

### PROPRIETAIRE DE LA VOIE

METROPOLE

DEPARTEMENTALE

COMMUNALE

PRIVEE

LE PETITIONNAIRE ... ADIL MACONNERIE

Adresse 9 COURS Lieutaud- 13 006 Marseille

Tél./FAX ..... 07 50 02 47 37

Mail [sasnrtp@gmail.com](mailto:sasnrt@gmail.com)

POUR LE COMPTE DE AZUR CONNECT

## DATES ET DUREE DES TRAVAUX

le 09/09/2022

## NATURE ET DESCRIPTION DE LA DEMANDE

Réparation de 2 conduites cassées

### Ouverture de tranchées conformément au Règlement de voirie CUMPM

Oui  Non

Horaires de chantier

3m Longueur Tranchées

TRAVAUX DE NUIT

Voirie moins de 3 ans

STATIONNEMENT INTERDIT + Panneaux

20 KM/h

ALTERNAT MANUEL SI BESOIN

DANGER

ALTERNAT MANUEL TRICOLORE  
Si besoin

CHAUSSEE RETRECIE

ROUTE BARREE AVEC DEVIATION si besoin  
Voir plan de circulation ou délestage

TRAVAUX 1/2 chaussée

Passage VL et PL

Cônes de signalisation

PROTECTION DES PIETONS

BALISAGE DU CHANTIER

INSTALLATION BENNE

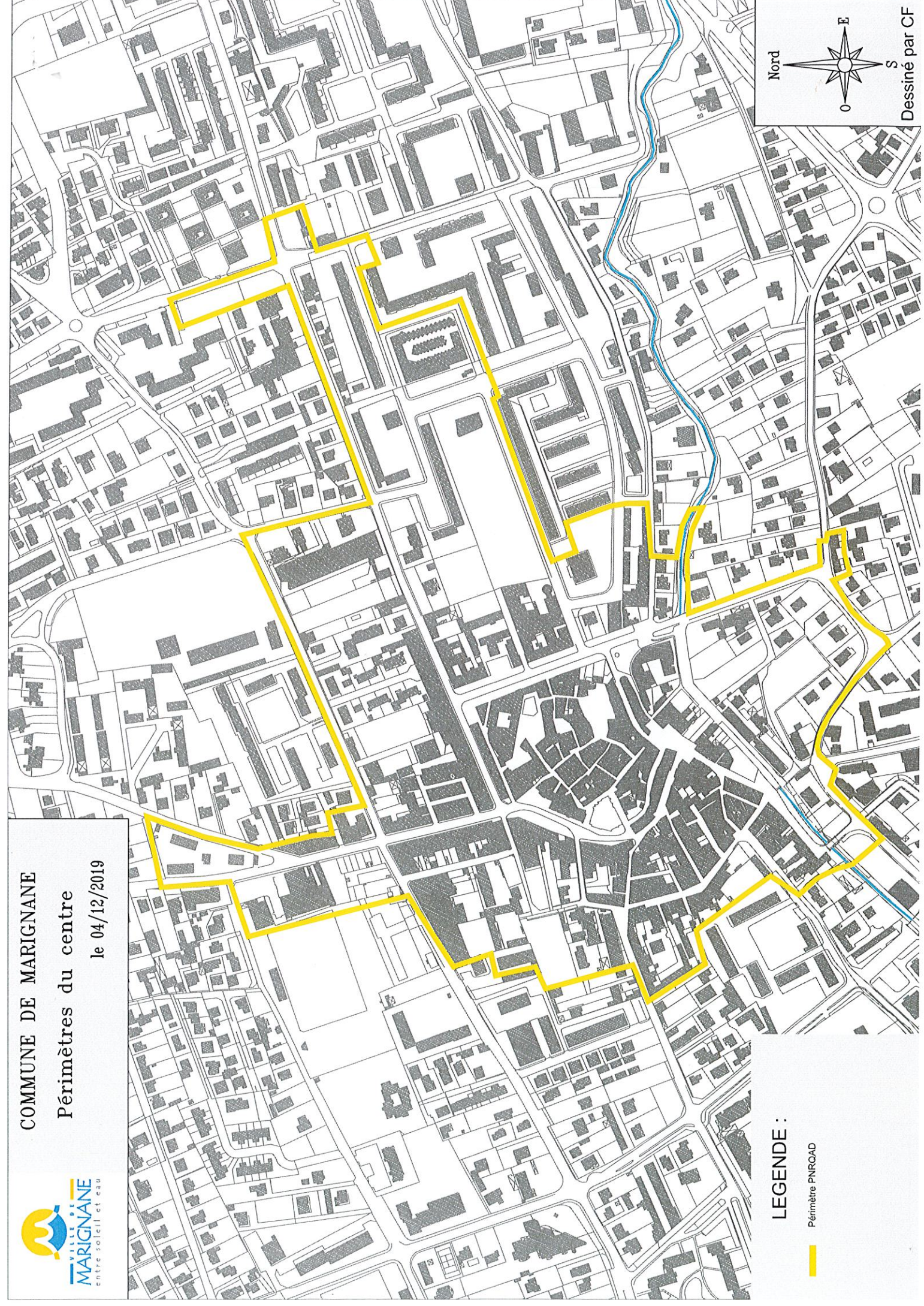
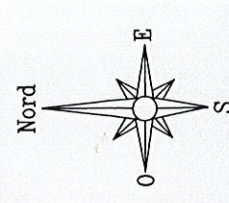
AVIS/OBSERVATION Direction de l'Aménagement Urbain

Non soumis à accord

AVIS/OBSERVATION du Directeur Général des Services Techniques

Accordé





**LEGENDE :**

Périmètre PNRQAD

